



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 21 mars 2023, à 19 h 09, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absence :

Sylvain Joly

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230321-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230321-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Monique Simard Paquin dépose une pétition concernant l'installation de jeux d'eau et d'une patinoire permanente au parc Fonrouge.

Des documents transmis par Mme Josée Bouthillette concernant le développement de l'aéroport de Saint-Hubert sont déposés.

Des documents transmis par Mme Josianne Vachon concernant la mobilité durable et la sécurité des élèves en déplacement autour de l'école Saint-Romain sont déposés.

CO-230321-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 FÉVRIER 2023 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2023 à 19 h avec le remplacement, dans le paragraphe 2.1° du dispositif de la résolution CO-230214-2.10, du mot *Éric* par *Eric*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 FÉVRIER 2023 À 16 H 06 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 février 2023 à 16 h 06, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230321-2.1

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2023-0457)

Il est proposé de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil ordinaire pour l'année 2023 par le remplacement de la date de la séance devant avoir lieu le 18 avril 2023 pour le 11 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.2**DÉPÔT DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL**

Il est procédé au dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil.

CO-230321-2.3**DÉPÔT DE LA LISTE DES REMBOURSEMENTS AUTORISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET SOUTIEN DES CONSEILLERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-0289)**

Il est procédé au dépôt de la liste des remboursements autorisés par la municipalité pour les dépenses de recherche et soutien des conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CO-230321-2.4**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT SES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-0108)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant ses activités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-230321-2.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-0046)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 6 décembre 2022.

CO-230321-2.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2022 (SD-2023-0201)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 7 septembre 2022.

CO-230321-2.7**REFUS D'UNE DEMANDE DE NOMMER UNE RUE OU UN LIEU EN L'HONNEUR DE MMES MONIQUE BRISSON ET LINDA MARCOTTE (RECOMMANDATION CT-220907-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE) (SD-2023-0201)**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour honorer Mmes Monique Brisson et Linda Marcotte;

CONSIDÉRANT que celles-ci sont toujours actives;

CONSIDÉRANT que les règles de désignation des noms de lieux de la Ville de Longueuil mentionnent que tout nom de lieu doit exclure les noms de personnes vivantes, sauf exception pour les bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec officialise que les toponymes de rues et de parcs de personnes décédées depuis 1 an;

CONSIDÉRANT que le Comité de toponymie recommande de ne pas donner suite à la demande d'ajouter les noms de Mmes Monique Brisson et Linda Marcotte à la banque de noms par sa recommandation CT-220907-4.1;

Il est proposé de ne pas ajouter les noms de Mmes Monique Brisson et Linda Marcotte à la banque de noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.8**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES TENUE LE 14 NOVEMBRE 2022 (SD-2022-3677)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines tenue le 14 novembre 2022.

MM. Karl Ferraro et Sylvain Larocque quittent leur siège.

CO-230321-2.9**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2023-0501)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 2 décembre 2022;

2° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 13 décembre 2022;

3° réunions de la Commission de la mobilité et de la circulation tenues les 10 novembre et 8 décembre 2022.

CO-230321-2.10**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2022 (SD-2023-0452)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur le développement économique tenue le 14 novembre 2022.

CO-230321-2.11**REMPLACEMENT DU MEMBRE SUBSTITUT DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2023-0303)**

Il est proposé de nommer Mme Marjolaine Mercier, membre substitut du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles, en remplacement de M. Jonathan Tabarah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.12**MODIFICATION DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-0314)**

Il est proposé de modifier les articles 5 et 16 des *Règles régissant les comités consultatifs du conseil ordinaire*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0314.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.13**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE CITOYEN DU CONSEIL JEUNESSE (SD-2023-0338)**

Il est proposé de désigner Mélissa Chelhot, membre citoyen du Conseil jeunesse, en remplacement de Damien Royer, pour le terme du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.14**REMPLACEMENT DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMMISSIONS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-0136)**

Proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, de remplacer les *Règles régissant les commissions du conseil ordinaire*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0136.

MM. Karl Ferraro et Sylvain Larocque reprennent leur siège.

Proposition technique de retirer le point de l'ordre du jour

M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Jacques Lemire, propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.15**MANDATS AUX COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2023-0229)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, de donner les mandats, décrits aux documents joints au sommaire décisionnel SD-2023-0229, aux commissions du conseil de la ville suivantes :

- 1° Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- 2° Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines;
- 3° Commission de la mobilité durable;
- 4° Commission de la culture, des communications et du patrimoine;
- 5° Commission du développement social et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.16**DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTS POUR LES COMMISSIONS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-0212)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, de désigner les personnes suivantes à titre de vice-présidente ou vice-président des commissions du conseil ordinaire :

- 1° Rolande Balma, vice-présidente de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines;
- 2° Marc-Antoine Azouz, vice-président de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie;
- 3° Lysa Bélaïcha, vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- 4° Nathalie Delisle, vice-présidente de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens;
- 5° Alvaro Cueto, vice-président de la Commission de la mobilité durable;
- 6° Sylvain Larocque, vice-président de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.17**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 JUILLET 2023 (SD-2023-0414)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-2.18**APPUI À ALPHA IOTA DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'INITIATIVE IMMOBILIÈRE COMMUNAUTAIRE DU GRAND MONTRÉAL (SD-2023-0507)**

Il est proposé d'appuyer Alpha Iota pour son projet d'acquisition de l'immeuble situé au 200, rue Saint-Louis afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière de l'Initiative immobilière communautaire du Grand Montréal, dans le cadre du programme de prêts à l'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-230321-3.1****MOTION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LONGUEUIL À L'APPROCHE GLOBALE VISION ZÉRO (SD-2023-0706)**

ATTENDU que zéro est le seul chiffre acceptable pour ce qui est du nombre de décès ou de blessés graves sur notre réseau routier et que Vision zéro est une stratégie visant à éliminer tous les décès et blessures graves sur la route, tout en permettant la mobilité sécuritaire, saine et équitable pour toutes et tous;

ATTENDU que les collisions sur nos routes, trop souvent appelées accidents, peuvent être prévenues en adoptant une approche proactive et préventive qui accorde la priorité à la sécurité routière en la considérant comme un enjeu de santé publique;

ATTENDU que la perte de vies humaines et les blessures graves lors de collisions constituent un bilan tragique allant au-delà de la perte personnelle, avec des impacts importants sur la communauté, notamment : les coûts économiques des traumatismes physiques et émotionnels et les dépenses importantes pour les interventions d'urgence et les soins de santé à court et long terme;

ATTENDU que tant que les gens craignent de se déplacer de manière active et collective dans leurs milieux de vie, nous ne pourrions réduire la dépendance à l'automobile, ce qui compromet la santé publique avec des taux croissants de maladies associées à la sédentarité et aux émissions de carbone plus élevées;

ATTENDU que l'apaisement de la circulation est au cœur des préoccupations des citoyennes et citoyens de Longueuil et qu'en abaissant la vitesse véhiculaire, on réduit les risques de blessures graves ou mortelles lors des déplacements à pied, à vélo, en autobus, en moto ou en voiture;

ATTENDU que la sécurité dans nos rues est une responsabilité partagée par les gestionnaires, les concepteurs, les décideurs et les usagers du système routier;

ATTENDU que la majorité des collisions sur la route sont causées par des erreurs humaines et qu'il est possible de réduire les risques en intégrant l'approche *système sûr* par l'aménagement d'infrastructures et une conception routière qui tient compte de la faillibilité des usagers de la route;

ATTENDU que la rue est un bien commun et que la mise en place de rues conviviales ou *rues complètes* commande un partage équitable de l'espace pour les personnes de tous les âges, de toute capacité et pour tous les modes de transport;

ATTENDU que favoriser une répartition équitable de l'espace public, c'est favoriser la mobilité durable et viser un transfert de part modale vers le transport collectif et actif afin de délaissier l'auto-solo;

ATTENDU que la crise climatique impose aux villes d'agir afin de réduire l'émission de GES en misant sur la mobilité durable, que le secteur du transport représente plus de 60 % des GES à Longueuil, et que la Ville s'est engagée à atteindre la carboneutralité au plus tard en 2050;

ATTENDU qu'il est possible de réduire les inégalités sociales et de favoriser la santé tout en augmentant le sentiment de sécurité et le bien-être dans les quartiers en misant sur la déminéralisation pour faire davantage place à l'humain et au verdissement, ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les îlots de chaleurs, de favoriser la rétention des eaux pluviales et d'assurer un avenir plus vert aux générations actuelles et futures;

ATTENDU que Vision zéro est une approche innovante, basée sur la science, qu'elle fait partie des meilleures pratiques, que Vision zéro a fait ses preuves dans plusieurs villes dans le monde, dont au Canada et au Québec;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'adopter l'approche Vision zéro et en conséquence de s'engager à :

1° créer un comité Vision Zéro, composé des équipes de la Ville de Longueuil détenant l'expertise tout en incluant plusieurs acteurs de la société liés aux questions de sécurité routière, dans une approche systémique;

2° créer un premier Programme de sécurisation aux abords des écoles afin d'encourager, dès le plus jeune âge, les déplacements actifs et collectifs des écoliers dans un environnement sécuritaire;

3° créer un premier guide des mesures d'apaisement de la circulation à appliquer sur l'ensemble du territoire de la Ville, qui favorisera l'adoption de saines habitudes de vie au sein des familles et le vieillissement actif;

4° réaliser et bonifier le Plan directeur des déplacements cyclables, afin d'apporter des changements structurants favorisant davantage les déplacements utilitaires à vélo;

5° améliorer et harmoniser l'aménagement des passages pour piétons sur le territoire, grâce au Guide d'implantation des passages pour piétons et au Plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées;

6° rédiger un premier Plan d'action Vision Zéro d'ici 2025;

7° adopter le principe de rues complètes afin de s'assurer que les routes comme espace public soient planifiées, conçues et entretenues en considérant les besoins de mobilité spécifiques de personnes plus souvent victimes de collisions, en adoptant une approche informée par des données probantes et basée sur l'équité, l'intersectionnalité et l'inclusion;

8° mobiliser les partenaires ainsi que les usagères et les usagers afin d'atteindre l'objectif de zéro décès ou blessé grave sur le territoire de la Ville de Longueuil d'ici 2040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-230321-4.1

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS (SD-2023-0204)

Il est proposé d'affecter la somme de 191 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement de l'acquisition d'équipements pour les arénas, les centres sportifs, une salle de conseil, ainsi que de scènes modulables, de structures et d'appareils de levage pour les spectacles et les événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-4.2

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2023-0292)

Il est proposé d'affecter la somme de 137 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement de l'acquisition d'équipements pour certains bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-4.3

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024 (SD-2023-0286)

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-4.4**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2023-0538)**

Il est proposé d'affecter la somme de 879 017 \$ provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2022 et se poursuivant en 2023, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2023-0538.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-4.5**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 20 FÉVRIER 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-0560)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 février 2023 préparée par la Direction des finances, au montant de 362 170 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-4.6**OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA FÊTE DE LA LECTURE ET DU LIVRE JEUNESSE (SD-2023-0557)**

Il est proposé d'octroyer à la Fête de la lecture et du livre jeunesse une subvention d'un montant de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de défrayer certains des frais liés à la tenue du Salon du livre jeunesse de Longueuil, du 10 au 12 février 2023, et pour financer la distribution de boîtes de livres neufs aux écoles primaires publiques de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-230321-5.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-0394)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

CO-230321-5.2**ENTÉRINEMENT D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI INTERVENUE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 160905 (SD-2023-0388)**

Il est proposé d'entériner l'entente de fin d'emploi intervenue avec l'employé cadre n° 160905 relative aux modalités de fin d'emploi de cette personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CO-230321-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.6 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2023-0267)**

Il est procédé au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet pour l'année 2022 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CO-230321-6.2**RÉSILIATION DU CONTRAT GG-22-063 POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET SENTIERS GLACÉS (SD-2023-0436)**

Il est proposé de résilier le contrat GG-22-063 pour la surveillance et l'entretien de patinoires extérieures, ronds de glace et sentiers glacés, attribué à La croisée de Longueuil inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-152 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU (SD-2023-0255)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-152 pour l'exécution de travaux de remplacement du système de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération inc., pour un montant estimé à 2 963 503,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-166 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DE TENNIS, DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS EN TENNIS AINSI QUE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC CATHERINE-PRIMOT (SD-2023-0387)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-166 pour la fourniture de services professionnels pour la gestion des activités de tennis, de camps de jour spécialisés en tennis ainsi que pour la gestion et l'entretien des terrains de tennis du parc Catherine-Primot, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Quarante-Zéro inc., pour un montant estimé à 844 517,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-001 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LES RUES LÉO ET PÉRODEAU (SD-2023-0517)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-001 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures municipales dans les rues Léo et Pédodeau, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation C.G. 2 inc., pour un montant estimé à 3 766 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-6.6**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-001 POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS MÉCANIQUES, DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE ET D'AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES (SD-2023-0496)**

Il est proposé par M. Karl Ferraro, appuyé par Mme Nathalie Delisle, d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-001 pour l'acquisition de vélos mécaniques, de vélos à assistance électrique en libre-service et d'autres équipements connexes, à PBSC solutions urbaines inc., fournisseur unique, pour un montant estimé à 1 565 628,95 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-230321-7.1****ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LES LOTS 5 853 955, 6 092 788 ET 5 853 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0435)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'accepter la promesse d'Investissements Innoval inc. de vendre les lots

5 853 955 et 6 092 788 du cadastre du Québec pour un montant de 14 787 394 \$, taxes non comprises, ainsi que celle de FIII-2 inc. de vendre le lot 5 853 956 du cadastre du Québec pour un montant de 5 356 036 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 22 février 2023.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230321-7.2

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AMENDEMENT N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 951 539 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0188)

Il est proposé d'approuver la convention d'amendement n° 1 modifiant le bail intervenu avec la Société immobilière du Canada CLC limitée, portant sur une partie du lot 2 951 539 du cadastre du Québec, lequel a pour objet de prolonger la durée du bail jusqu'au 31 mars 2024 et d'y ajouter quatre renouvellements automatiques d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah quittent leur siège.

CO-230321-7.3

APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU BAIL 63-0241 CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CIRCONSCRITE PAR LA RUE PIERRE-DUPUY ET L'AUTOROUTE RENÉ-LÉVESQUE (SD-2023-0166)

Il est proposé d'approuver la convention supplémentaire n° 63-0241 à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représentée par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent par laquelle celle-ci loue à la Ville le lot 3 593 184 du cadastre du Québec et deux parties de territoire non-cadastré, d'une superficie approximative de 54 635,83 m², circonscrits par la rue Pierre-Dupuy et l'autoroute René-Lévesque, pour la période débutant le 1^{er} avril 2023 et prenant fin le 31 mars 2024, et pour un loyer annuel de 750 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-7.4

APPROBATION D'UN BAIL AVEC TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S3-S4 ET S16-S17, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-0226)

Il est proposé d'approuver le bail avec Terre fruitière S.E.N.C. portant sur le site composé des emplacements S3-S4 et S16-S17, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour une période débutant le

16 juin 2023 et prenant fin le 28 octobre 2023, et pour un loyer de 2 700 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230321-8.1

APPROBATION DE CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) (SD-2023-0498)

Il est proposé d'approuver les conventions d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) :

- 1° par laquelle une aide financière n'excédant pas 69 632 \$ est accordée à la Ville pour l'aménagement d'un nouveau lien cyclable dans le parc Gérard-Carmel dans le cadre du volet 1 intitulé *Développement de la Route verte et de ses embranchements*;
- 2° par laquelle une aide financière n'excédant pas 171 675 \$ est accordée à la Ville pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de l'aménagement cyclable et du boulevard Jacques-Cartier Ouest, dans le cadre du volet 2 intitulé *Amélioration des infrastructures de transport actif*;
- 3° par laquelle une aide financière n'excédant pas 88 733 \$ est accordée à la Ville pour l'asphaltage de la piste cyclable longeant la rue Legault dans le cadre du volet 2 intitulé *Amélioration des infrastructures de transport actif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-8.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR L'AMÉLIORATION DES PASSAGES À NIVEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) (SD-2023-0300)

Il est proposé :

- 1° d'approuver une entente de contribution avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représenté par le directeur du Programme d'infrastructure de transports, par laquelle une aide financière n'excédant pas 568 985,83 \$ est accordée à la Ville pour la réalisation de deux projets d'amélioration de passages à niveau, dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF), et dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2023-0300;
- 2° de demander l'autorisation au gouvernement du Québec de conclure cette entente, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c. M-30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC FESTIVAL CLASSICA CONCERNANT L'ORGANISATION DE SPECTACLES (SD-2023-0344)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Festival Classica concernant l'organisation d'un grand concert en plein air offert gratuitement aux citoyens et citoyennes le 10 juin 2023 ainsi que de spectacles en salle qui auront lieu entre le 8 et le 17 juin 2023, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 150 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la période du 22 mars 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-8.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1217 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION, INCLUANT LES DISPOSITIFS SONORES ET LES FEUX À COMMANDE, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0492)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1217 ordonnant l'exécution de travaux de réfection et de construction de feux de circulation, incluant les dispositifs sonores et les feux à commande, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-230321-8.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1220 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1124 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA PHASE 3 DU SECTEUR BIENVILLE, SOIT DANS LES RUES DU COLLÈGE, HOUDE, DE MAYFAIR, ET DE L'UNIVERSITÉ, AINSI QUE DANS LE BOULEVARD KIMBER ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0484)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1220 modifiant le Règlement CO-2020-1124 ordonnant des travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales de la phase 3 du secteur Bienville, soit dans les rues du Collège, Houde, de Mayfair, et de l'Université, ainsi que dans le boulevard Kimber et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-230321-8.6

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) (SD-2023-0539)

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'implantation d'un système de vélo en libre-service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-8.7

APPROBATION DE L'AVENANT NUMÉRO 1 MODIFIANT L'ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT UNE SUBVENTION OCTROYÉE À LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DE TROIS PROJETS D'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (SD-2023-0838)

CONSIDÉRANT que les projets les *Habitations de la fondation des aveugles du Québec* (HFAQ-Grande-Allée), *Habitation Espoir* et *St-Roch - phase II*, situés sur le territoire de la Ville, ont été déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction élevés rendent la réalisation du projet plus difficile;

CONSIDÉRANT que la Ministre responsable de l'Habitation (la Ministre) pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT que la Ville appuie activement les projets de logements abordables;

Il est proposé d'approuver, advenant l'octroi d'une subvention, l'avenant numéro 1 modifiant l'entente de financement avec la ministre responsable de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant une subvention octroyée à la Ville pour le financement des projets d'habitation *Habitation Espoir*, les *Habitations de la fondation des aveugles du Québec* (HFAQ-Grande-Allée) et *St-Roch - phase II*, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, lequel prévoit notamment l'octroi d'une subvention additionnelle à la Ville, d'un montant maximal de 6 191 943 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-230321-10.1**REPLACEMENT DU TOPONYME ÉDIFICE MARCEL-ROBIDAS PAR MAISON DE LA CULTURE MARCEL-ROBIDAS POUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 300, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2023-0472)**

Il est proposé de remplacer le toponyme *Édifice Marcel-Robidas* par *Maison de la culture Marcel-Robidas* pour l'édifice situé au 300, rue Saint-Charles Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-10.2**REPLACEMENT DU TOPONYME BIBLIOTHÈQUE DE GREENFIELD PARK PAR BIBLIOTHÈQUE MURIEL-ANNE-BROWN (SD-2023-0200)**

CONSIDÉRANT que Mme Muriel-Anne Brown (1914-2007) a effectué du bénévolat dans sa communauté et qu'elle fut la première femme à occuper le poste de bibliothécaire et de gestionnaire de la bibliothèque de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT que Mme Brown a contribué à de nombreux projets dont un plan d'incitation à la lecture;

CONSIDÉRANT que Mme Brown a également fait partie des Forces Armées durant la Seconde Guerre mondiale;

Il est proposé :

1° de remplacer le toponyme *bibliothèque de Greenfield Park* par *bibliothèque Muriel-Anne-Brown*;

2° de modifier le panneau signalétique de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-230321-12.1****ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-009 POUR L'ACQUISITION DE MONITEURS POUR LES ESPACES DE BUREAU PARTAGÉS (SD-2023-0420)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-009 pour l'acquisition de moniteurs pour les espaces de bureau partagés, à 9031-0947 Québec inc., faisant affaires sous le nom Elco Systèmes (Montreal), par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant de 254 955,91 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-1) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE (OPTION 2) (SD-2023-0078)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-1) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Boucherville (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Waste Connections of Canada inc., faisant affaires sous le nom Enviro Connexions, pour un montant de 990 527,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-2) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DE LA VILLE DE BROSSARD (OPTION 2) (SD-2023-0295)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-2) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Brossard (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental inc., pour un montant de 1 360 233,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-3) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (OPTION 2) (SD-2023-0296)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-3) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Waste Connections of Canada inc., faisant affaires sous le nom Enviro Connexions, pour un montant de 417 051,87 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-4) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (OPTION 1) (SD-2023-0297)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-4) pour le transbordement des résidus verts de la Ville de Saint-Lambert (option 1), pour une période de trois ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Waste Connections of Canada inc., faisant affaires sous le nom Enviro Connexions, pour un montant de 170 690,86 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-5) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DU SECTEUR LONGUEUIL NORD (OPTION 2) (SD-2023-0298)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-5) pour le transbordement des résidus verts du secteur Longueuil nord (option 2), pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, Waste Connections of Canada inc., faisant affaires sous le nom Enviro Connexions, pour un montant de 947 581,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-156 (2023-TP231-6) POUR LE TRANSBORDEMENT DES RÉSIDUS VERTS DU SECTEUR LONGUEUIL SUD (OPTION 1) (SD-2023-0299)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-156 (2023-TP231-6) pour le transbordement des résidus verts du secteur Longueuil sud (option 1), pour une période de trois ans débutant le 1^{er} mai 2023 et prenant fin le 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Waste Connections of Canada inc., faisant affaires sous le nom Enviro Connexions, pour un montant de 768 296,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-003 POUR DES SERVICES DE REMORQUAGE POUR LE SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS (SD-2023-0404)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-003 pour des services de remorquage pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Remorquage Groupe Laberge inc., pour un montant estimé à 341 475,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT DP-23-018 POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE MILAN (SD-2023-0590)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat DP-23-018 pour la modernisation du système de contrôle de la station de pompage Milan, au plus bas soumissionnaire conforme, ACS Optim inc., faisant affaires sous le nom ACSO, pour un montant de 105 261,37 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.10**MODIFICATION AU CONTRAT APP-18-023 POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PAIEMENT SOUS PROTÊT (SD-2023-0510)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'autoriser une dépense supplémentaire de 200 574,83 \$, taxes comprises, pour la modification préalablement autorisée par la directrice de la gestion des eaux au contrat APP-18-023 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, adjugé à Aquacers, Société de gestion du CERS inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-0510;

2° d'effectuer ce paiement sous protêt, sans admission et en réservant les droits et recours de la Ville à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.11**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-21-100 POUR L'ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (HABITS DE COMBAT) (SD-2022-3163)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat APP-21-100 pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat), adjugé à Aréo-Feu ltée, à compter de la troisième année de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.12

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-20-188 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE POLYMÈRES ANIONIQUES ET CATIONIQUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (SD-2023-0341)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts estimé à 103 477,50 \$, taxes comprises, au contrat APP-20-188 pour la fourniture et livraison de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud, adjugé à Kemira Chemicals Canada inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-0341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.13

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION POUR LE PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE À BROSSARD (SD-2023-0294)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter la somme de 100 000 \$ en provenance du fonds d'immobilisations d'agglomération pour le projet du nouveau poste de police à Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.14

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER CERTAINS PROJETS OU ENTENTES (SD-2023-0537)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter :

1° la somme de 414 923 \$ provenant du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer les projets ou ententes, approuvés avant le 31 décembre 2022 et se poursuivant en 2023, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2023-0537;

2° la somme de 98 505 \$ provenant du surplus non affecté de la Ville afin de financer les projets ou ententes de compétences mixtes, approuvés avant le 31 décembre 2022 et se poursuivant en 2023, identifiés dans le sommaire décisionnel SD-2023-0537.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.15

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REHAUSSEMENT ET L'AMÉLIORATION D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES ET POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES (SD-2023-0512)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour le rehaussement et l'amélioration d'infrastructures technologiques et pour l'acquisition d'ordinateurs portables :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 805 549 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de 5 ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 281 520 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.16

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 20 FÉVRIER 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-0559)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 février 2023, au montant de 1 579 503 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.17

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-3654)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2023 à intervenir entre la Ville, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-de-Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM), par lequel la Ville s'engage notamment à verser au RTDM une subvention de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.18

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT D'UN SERGENT-DÉTECTIVE AU PROGRAMME ACCÈS TABAC (SD-2023-0096)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un sergent-détective au programme *Accès tabac*, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et prenant fin le 31 mars 2026;

2° d'autoriser le remplacement du sergent-détective affecté à ce prêt de services jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.19**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE PRÊT D'UN SERGENT-DÉTECTIVE AU PROGRAMME ACCÈS CANNABIS (SD-2023-0266)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant le prêt d'un sergent-détective au programme *Accès cannabis*, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et prenant fin le 31 mars 2026;

2° d'autoriser le remplacement du sergent-détective affecté à ce prêt de services jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.20**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA CONCERNANT UNE OPÉRATION POLICIÈRE CONJOINTE (SD-2023-0217)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente avec la Gendarmerie Royale du Canada concernant une opération policière conjointe dans l'enquête relative au projet *Camelot*, pour une période prenant fin au plus tard le 24 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.21**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST CONCERNANT L'AFFECTATION D'UN INTERVENANT À L'ÉQUIPE GROUPE CONTACT (SD-2022-3039)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie-Est concernant l'affectation d'un intervenant à l'équipe Groupe contact, pour une période débutant le 1er avril 2023 et prenant fin le 30 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.22

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE POLICIÈRE (SD-2023-0488)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention à la Ville, pour l'exercice financier 2023-2024, pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.23

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE RÉGIONALE DE GESTION DES RISQUES DE SINISTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-0310)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de financement avec le ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre d'une démarche régionale de gestion des risques de sinistre sur le territoire de la l'agglomération de Longueuil, pour une période prenant fin le 31 mars 2024, laquelle prévoit notamment le versement d'une subvention, d'un montant maximal de 150 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, par le ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.24**APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR ESPACES DE STATIONNEMENT AVEC BENEVA INC. PORTANT SUR LA LOCATION D'UNE CASE DANS LE STATIONNEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 1225, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2023-0504)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention pour espaces de stationnement avec Beneva inc. portant sur la location d'une case dans le stationnement intérieur de l'édifice situé au 1225, rue Saint-Charles Ouest, pour une période débutant à compter du 1^{er} avril 2023 et prenant fin le 30 avril 2023, avec possibilité de reconduction de mois en mois au gré de la Ville, et pour un loyer mensuel de 175 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.25**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-81-1 ET DU RÈGLEMENT L-109-1, ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-0431)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° le Règlement L-81-1 modifiant le Règlement L-81 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 7 534 000 \$ portant le montant total à 22 534 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection des systèmes de ventilation et travaux aux bâtiments du Vieux-Longueuil, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 2 février 2023;

2° le Règlement L-109-1 modifiant le Règlement L-109 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 2 052 600 \$ portant ainsi le montant total à 9 398 000 \$ pour financer le projet de réfection de la cafétéria, des installations sanitaires et de locaux administratifs du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 2 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.26**ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ ACTIVITÉS ET INDICATEURS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ 2016-2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-0441)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document intitulé *Activités et indicateurs du plan de mise en œuvre 2022* du schéma de couverture de risques en incendie révisé 2016-2020 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil et de transmettre celui-ci au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.27**REMPLACEMENT DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-0311)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de remplacer les Règles régissant les commissions d'agglomération, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.28**MANDATS DONNÉS AUX COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-0230)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de donner les mandats décrits aux documents joints au sommaire décisionnel SD-2023-0230 aux commissions d'agglomération suivantes :

- 1° Commission du budget, des finances et de l'administration;
- 2° Commission de l'environnement et de l'aménagement;
- 3° Commission de l'habitation et du logement social;

4° Commission de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.29

**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CHL-2022-001
CONCERNANT L'APPROBATION DU PROJET UN TOIT POUR TOUS
(SD-2023-0500)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la recommandation CHL-2022-001 concernant l'approbation du projet *Un toit pour tous*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.30

**APPROBATION D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC
L'EMPLOYÉ N° 169489 (SD-2023-0449)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la transaction et quittance avec l'employé n° 169489.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.31

**NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA GESTION DES EAUX (SD-
2023-0698)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de nommer Mme Virginie Mc Murray-Beaulieu à titre de directrice de la Gestion des eaux, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2023-0698;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière, pour une période débutant le 17 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.32

**AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE
- OPÉRATIONS-ENQUÊTES DU SERVICE DE POLICE DE
L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-0376)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° l'affectation temporaire de Mme Louise Gendron au poste de directrice adjointe - opérations-enquêtes du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période d'un an débutant le 13 mars 2023, conformément au contrat de travail joint au SD-2023-0376;

2° le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.33

**AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE DE
L'APPROVISIONNEMENT (SD-2023-0481)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver :

1° l'affectation temporaire, par cumul de responsabilités, de Mme Sophie Deslauriers, directrice du Greffe et greffière, au poste de directrice de l'Approvisionnement, pour une période débutant le 3 mars 2023 et prenant fin à l'entrée en fonction du nouveau titulaire du poste;

2° le versement d'une prime non cotisable de 10 %, rétroactivement au 3 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.34**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL-2) (SD-2023-0850)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation La Maison l'Entre-deux inc. sera réalisé sur le territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2);

CONSIDÉRANT que les coûts de construction élevés rendent la réalisation du projet plus difficile;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que l'entente ne prévoit pas d'obligation financière pour la Ville et que la subvention est versée pour et à l'acquit de la SHQ;

CONSIDÉRANT qu'une entente tripartite sera également conclue entre la SHQ, la Ville et l'organisme réalisant le projet afin d'y prévoir les droits et les responsabilités des parties;

CONSIDÉRANT que la Ville appuie activement les projets de logements abordables;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver, advenant l'octroi d'une subvention par la Société d'habitation du Québec, l'entente de financement à intervenir avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant une subvention octroyée pour le financement d'un projet d'habitation, dans le cadre du programme l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), laquelle prévoit notamment l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 400 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, par la SHQ;

2° de désigner le chef de la Division habitation et programmes à titre de personne responsable habilitée à signer les documents requis pour l'administration de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230321-12.35**ENTÉRINEMENT DES AVENANTS AUX ENTENTES DE FINANCEMENT CONCLUES LE 31 MARS 2022 PAR LES VILLES DE LONGUEUIL ET DE BOUCHERVILLE, CHACUNE DISTINCTEMENT, AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'HABITATION, DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC (SD-2023-0840)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que le logement social est une compétence d'agglomération;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner les avenants aux ententes de financement conclues le 31 mars 2022 par les Villes de Longueuil et de Boucherville, chacune distinctement, avec la Ministre responsable de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant des subventions octroyées pour le financement de projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-230321-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230321-13.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers